



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE –STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

**RÈGLEMENT 164.112018**

**MODIFICATION DU TARIF PAYÉ  
POUR LES FRAIS DE  
DÉPLACEMENT DES ÉLUS ET  
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**ATTENDU** que le prix de l'essence a augmenté considérablement depuis 2004.

**ATTENDU** qu'il convient de modifier à nouveau ce tarif afin de prévoir un montant plus adapté au coût actuel engendré pour les frais de déplacement ;

**ATTENDU** qu'il serait avisé d'adopter un règlement n'ayant pas à être modifié dans le temps;

**ATTENDU** qu'avis de motion, ainsi que le dépôt d'un projet de règlement ont été donnés lors de la session ordinaire du conseil tenue, lundi 5 novembre 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller , appuyé par le conseiller et résolu à l'unanimité :

**QUE** le règlement suivant portant le numéro 164.112018 des règlements de Saint-Ignace-de-Stanbridge soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ledit règlement de qui suit :

**ARTICLE 1**

QUE le règlement 164-2.082004, ainsi que tous les règlements antérieurs soient abrogés.

**ARTICLE 2**

Que le taux de remboursement des frais de déplacement pour l'utilisation du véhicule personnel soit annuellement révisé et basé sur le taux adopté par le Secrétariat du Conseil du trésor.

**ARTICLE 3**

Que le remboursement des frais de subsistance et d'hébergement soit sur la base de la preuve, par le dépôt des factures originales, lequel sera déduit des montants de dépenses non remboursables selon la nature du déplacement.  
(ex. : boissons alcoolisées)

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur tel que prévu par la Loi.

**ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**ABROGATION**

Le présent règlement abroge et remplace à toutes fins que de droits, le règlement 164-2.082004 et règlements antérieurs;

## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi au moment de son adoption.

Adopté et signé à Saint-Ignace-de-Stanbridge, ce 3 décembre deux mille dix-huit.

---

Albert Santerre, maire

---

Mélanie Thibault  
Directrice générale /  
secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION : 5 NOVEMBRE 2018  
ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT : 5 NOVEMBRE 2018  
AVIS PUBLIC D'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 6 NOVEMBRE 2018  
ADOPTION : 3 DÉCEMBRE 2018  
PUBLICATION AVIS PUBLIC DE PROMULGATION: 4 DÉCEMBRE 2018